L'an mil huit cent trente deux le dix huit octobre
par devant nous Vaissier huissier remontant au bureau de paix
potentiel M. le président et les Conseillers soussignés
Est comparu Jean Verdier propriétaire fermier habitant
au village de Cantoient, canton de Cantoient, où il est domicilié
lequel a exposé, et déclaré ses causes, ou son sujet de pouvoir pour
lui, a cité michel Servain garçon cultivateur habitant au
village de Salachoud commune de Vitrac, par comparoir devant
la cour de ses dits du matin par devant et à audiences
ordinaires les juges de paix du canton de Mr. Genouillac, dans la
salle de ses audiences audit lieu, aux fins de condamner ledit michel
et avec le déguerpir sur sa demande, qui formée contre
lui en justice, auquel soit condamné a lui payer la
somme de deux cent dix francs qu'il lui doit pour causes de
prêt et de terme échu, ainsi qu'il sera établi au chapitre
avec intérêts et dépens au quel effet j'ai laissé audit michel
Servain dans son domicile actant audit village de Salachoud copie
du présent exploit, copie du procès verbal tout
ci y compris quatre vingt centimes Vaissier

aujourd'hui vingt deux octobre mil huit cent trente deux
michel Servain garçon propr. habitant au village de Salachoud
cité en conciliation a notre audience de ce jour a la requête
de jean Verdier propr. habitant a Cantoient, par acte du dix
huit du courant Vaissier huissier enregistré, ne pas comparu
mention en a été faite sur le registre.
délivré au greffe de la justice de paix a St. Genouillac les jour
mois et an que dessus. J. P. Castelnau

18 8bre 1832

Citation en conciliation
p. G.
Pierre Gaudin du Cantonnet
C.
Michel Jacquin des Galetons

Bastides

Prendre inscription

Rejugement G. Girbal et Jeremias
pour frais taxés
Dt 160 —
Acc 143
Reste Dû 017 —

Dejugt. contre
Revain Dt . . . 78 — 77

plus Dt postérieur
Livre de compte
pour différentes
Cttes
22
total Dt dû 117 — 77

Acc depuis mêmes 100
Reste Dû 17 — 77

Pierre Gaudin du Cantonnet
C.
Michel et Jeremias Dt

Jugement

Vacation non comprise

Citation en Conciliation
pour
Pierre Gaudin du Cantonnet
C.
Michel et Jeremias Dt

Reçu 1 franc 25 c.
10 8bre 1832
Acc. pied Compagnie
Reçu 1 franc 25 c.
10 8bre